



---

**Commission économique pour l'Europe****Conférence des statisticiens européens****Soixante-dixième réunion plénière**

Genève, 20-22 juin 2022

Point 8 a) de l'ordre du jour provisoire

**Sujets intéressant à la fois les statisticiens et les spécialistes  
de l'information géospatiale – réunion conjointe avec le Comité  
régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion  
de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :  
Orientations stratégiques dans la statistique officielle  
et dans les travaux relatifs à l'information géospatiale**

**Stratégie du Comité régional Europe du Comité  
d'experts sur la gestion de l'information géospatiale  
à l'échelle mondiale****Note du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies  
sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale***Résumé*

Le présent document contient la nouvelle stratégie du Comité régional Europe du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour les cinq prochaines années à partir de 2022. La stratégie a été adoptée à la huitième réunion plénière régionale du Comité régional Europe en octobre 2021.



## I. Avant-propos

1. Le Comité régional Europe du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (ci-après le Comité régional Europe) a pour objectif de contribuer à une gestion plus efficace et à une plus grande disponibilité de l'information géospatiale en Europe, en s'alignant sur le programme mondial du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale tel qu'approuvé chaque année par celui-ci. Sa mission, qui est de « maximiser l'utilisation de l'information géospatiale en Europe pour un monde plus sûr et plus durable », n'a jamais été aussi pertinente alors que l'Europe sort de la pandémie de COVID-19 et se prépare à une décennie d'action qui vise à lutter contre les changements climatiques et à surmonter les autres obstacles majeurs à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU, et dont la devise est « ne laisser personne de côté ».
2. En octobre 2020, le Comité exécutif du Comité régional Europe a passé en revue les nombreuses contributions notables que la région a apportées au programme mondial au cours de la dernière décennie. Prenant acte de l'évolution de la situation, il a estimé que le moment était venu de définir une nouvelle stratégie tournée vers l'avenir qui servirait de cadre et d'orientation à un plan de travail collaboratif pour les cinq prochaines années, et permettrait d'harmoniser la stratégie avec le processus d'examen plus large mené par le Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies.
3. Le Comité exécutif du Comité régional Europe a considéré que les trois grands axes stratégiques, à savoir le partage des connaissances, la sensibilisation et la direction stratégique, constituaient un cadre stratégique utile autour duquel la stratégie régionale et le plan de travail pouvaient s'articuler. La présente stratégie a été adoptée par la huitième réunion plénière du Comité régional Europe en octobre 2021 pour les cinq prochaines années à partir de 2022.
4. Il est clair que la stratégie ne pourra être menée à bien qu'avec la participation la plus large possible des États Membres de l'ONU dans toute la région Europe. Les États Membres et les observateurs sont donc encouragés à trouver des moyens de contribuer et à s'engager ensemble à suivre un programme de travail soutenu leur permettant de mettre en commun les meilleures pratiques, d'apprendre les uns des autres et de continuer à servir de source d'inspiration à l'échelle mondiale.

## II. Préambule

5. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale est un mécanisme intergouvernemental formel chargé d'examiner, d'améliorer et de coordonner les activités de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale avec la participation des États Membres de l'ONU. Depuis sa création en 2010, il a joué un rôle de premier plan en prenant des décisions conjointes et en définissant l'orientation de la gestion des informations géospatiales dans les cadres directifs nationaux et mondiaux.
6. Le Comité d'experts travaille avec les gouvernements en vue d'améliorer les politiques, les dispositions institutionnelles et les cadres juridiques. Il traite également de questions de portée mondiale et contribue au savoir collectif en formant une communauté partageant des intérêts et des problèmes, et il élabore des stratégies efficaces pour renforcer les capacités géospatiales dans les pays développés et les pays en développement. Le Comité d'experts offre un cadre permettant aux États Membres et aux organisations internationales de communiquer et de se coordonner entre eux.
7. Le Comité régional Europe est ouvert aux États Membres de l'ONU en Europe et aux États Membres de l'ONU qui font partie de la Commission économique pour l'Europe, et dispose, à ce titre, d'un accord de collaboration avec la CEE. Il accueille également des organisations et des associations professionnelles, des instituts de recherche et des universités, ainsi que des entreprises du secteur privé concernées par la gestion de l'information géospatiale et des statistiques, soit en tant qu'observateurs auprès du Comité d'experts, soit par l'intermédiaire d'associations géospatiales, du réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

et de ses réseaux du secteur privé. La direction stratégique du Comité régional Europe est assurée par le Comité exécutif.

### III. Contexte

8. Le Comité régional Europe est l'un des cinq organismes régionaux reconnus du Groupe d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, et a été officiellement créé en 2014, lors de la première réunion plénière qui s'est tenue à Chisinau (République de Moldova). Sa stratégie et ses activités sont menées par le Comité exécutif. Un plan de travail pluriannuel, examiné et approuvé par le Comité plénier, définit les activités opérationnelles et les initiatives auxquelles les États Membres et les observateurs peuvent contribuer. Les États Membres et les observateurs sont invités à se joindre aux groupes de travail du Comité régional Europe dont les activités coïncident avec le programme mondial du Comité d'experts.

9. Conformément à ses statuts, le Comité régional Europe *recense les problèmes relatifs à la gestion de l'information géospatiale en Europe et recommande les mesures nécessaires pour faire avancer les discussions au sein du Comité d'experts afin de tirer le meilleur parti des avantages économiques, sociaux et environnementaux de l'information géospatiale européenne* (Art. 2 des statuts<sup>1</sup> du Comité régional Europe).

10. Dès ses débuts, l'objectif du Comité régional Europe a été de contribuer à une gestion plus efficace et à une plus grande disponibilité de l'information géospatiale en Europe. Depuis sa création, le Comité a encouragé la collaboration entre les administrations cartographiques et cadastrales nationales et les organismes nationaux de statistique de la région, ainsi qu'avec les institutions européennes et les organismes observateurs. Il opère dans un environnement bien développé et complexe dans l'ensemble de la région et s'emploie activement à maximiser les synergies, à éviter les doubles emplois et à réduire les charges de travail et les coûts, dans la mesure du possible. Il s'efforce notamment d'améliorer la réponse commune aux besoins et exigences des utilisateurs, d'encourager l'interopérabilité, l'harmonisation et le partage des données géospatiales, et d'optimiser la gestion globale de l'information géospatiale en Europe.

11. Le Comité régional Europe joue un rôle de premier plan dans la diffusion des bonnes pratiques relatives à l'utilisation de données géoréférencées fiables et à l'intégration des sources de données, ainsi que dans le renforcement des contributions au suivi des objectifs de développement durable. En 2020, il a reçu le prix EO4SDG<sup>2</sup> dans la catégorie des observateurs GEO, une marque de reconnaissance importante pour sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable. Il a également joué un rôle de premier plan sur les grands thèmes liés aux données géospatiales et un rôle moteur dans la concrétisation de la vision globale inscrite dans les rapports sur l'évolution future de la gestion de l'information géospatiale, le Cadre intégré de l'information géospatiale, le Cadre statistico-géospatial mondial, le centre mondial d'excellence géodésique et le Cadre mondial pour une administration efficace des biens fonciers, ce qui témoigne de l'action du Comité régional en faveur du rapprochement de différents domaines.

12. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a continué de se développer et d'évoluer au cours des dix dernières années. Cela se voit dans les nouveaux domaines d'activité qui ont été ajoutés au programme de travail, ceux-ci reflétant l'évolution de la communauté mondiale et mettant l'accent sur les données géospatiales aux niveaux individuel, national, régional et mondial. Nous assistons à un changement de paradigme en ce qui concerne l'importance des données. La dernière édition du rapport sur les futures tendances traite des nouvelles exigences en matière d'information et des nouveaux besoins des utilisateurs en matière de données, ainsi que des plateformes et des outils de communication technologiques et numériques émergents. Par ailleurs, les questions relatives à la protection, à la confidentialité et à l'éthique des données sont en tête des priorités. Nous

<sup>1</sup> <https://un-ggim-europe.org/wp-content/uploads/2019/03/UN-GGIM-Europe-Articles-and-Rules-v2-Adopted2014.pdf>.

<sup>2</sup> [https://earthobservations.org/geo\\_blog\\_obs.php?id=472](https://earthobservations.org/geo_blog_obs.php?id=472).

avons vu comment les stratégies, cadres, normes et politiques peuvent être combinés pour exploiter, mettre en évidence, maximiser et protéger la valeur des données.

13. Aujourd'hui, plus que jamais, il existe une prise de conscience mondiale de l'importance qu'il y a à disposer de données géoréférencées pour faire face aux problèmes sociaux, économiques et environnementaux auxquels sont confrontées les sociétés. L'adoption en 2015 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et, plus récemment, la pandémie de COVID-19 nous ont montré combien il est essentiel que des données et informations géoréférencées fiables et faisant autorité soient accessibles, utilisables et actuelles. La pandémie de Covid-19 a également montré que les technologies numériques contribuent grandement à préserver le bon fonctionnement et l'interconnexion des sociétés dans un contexte de crise. Dans sa vision pour la « décennie numérique », l'Union européenne entend donner aux particuliers et aux entreprises les moyens d'agir selon une approche durable et centrée sur l'être humain. En Europe, les programmes politiques et le Pacte vert pour l'Europe prévoient une transformation verte inspirée des objectifs de développement durable de l'ONU. En outre, la stratégie européenne pour les données adoptée début 2021, assortie de sa proposition de règlement sur la gouvernance européenne des données, a l'ambition de créer une « société à laquelle les données confèrent [d]es moyens », considérant les données comme permettant une meilleure prise de décisions. Le nouveau programme spatial que l'UE a lancé récemment, avec ses initiatives telles que Copernicus et Galileo, continuera d'améliorer la contribution des données d'observation de la Terre aux politiques prioritaires de l'Europe en matière de transitions numérique et écologique. Les politiques et les lois qui soutiennent le libre accès aux données du secteur public, les espaces de données communs, la gouvernance des données, l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle et la notion d'« infrastructure de connaissances » géospatiales ont une incidence sur l'intégration des données et sur leur diffusion dans toute la région.

14. Si l'Union européenne n'est qu'un sous-ensemble de la région couverte par le Comité régional Europe, ses politiques et sa législation en matière de données ont une portée régionale plus large. Aux niveaux national et régional, l'évolution des cadres directifs continue de déterminer la manière dont les États Membres collectent, partagent et utilisent les données. Cela se traduit par l'adoption de lois et de stratégies centrées sur les données dans l'UE, ainsi que dans les États Membres non membres de l'UE. Dans le cadre du système statistique européen, il importe également de prendre en compte les possibilités en matière de production d'informations géoréférencées, ayant trait aux infrastructures et au développement technologique, que les opérations de recensement offrent aux États Membres. En raison des investissements financiers qu'ils nécessitent, les recensements de la population et des habitations s'appuient sur des données ponctuelles et profitent de la création d'infrastructures nationales de données géospatiales.

15. La présente Stratégie, ainsi que le plan de travail qui y est associé, accompagne l'évolution des conditions relatives aux données dans notre région et illustre les compétences disponibles dans les États Membres. Elle suit la réorientation des priorités du Groupe d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et garantit que le Comité régional Europe et ses activités restent adaptés aux objectifs visés.

#### IV. Vision et mission

16. S'appuyant sur l'objectif global du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, qui vise à **mettre l'information géospatiale au service de la résolution des problèmes mondiaux**, le Comité régional Europe a pour mission de « **maximiser l'utilisation de l'information géospatiale en Europe pour un monde plus sûr et plus durable** » en recensant les possibilités, en comprenant et en résolvant les problèmes communs à l'ensemble de la région Europe et en collaborant avec des partenaires pour améliorer l'utilisation des données géospatiales et leur intégration aux données statistiques afin d'éclairer et d'encourager l'action.

## V. Les axes stratégiques

17. Trois grands axes stratégiques sous-tendent la mission du Comité régional Europe et déterminent sa stratégie pour les cinq prochaines années : le partage des connaissances, la sensibilisation et la direction stratégique (voir la figure 1).

18. Les axes stratégiques offrent un cadre à l'action stratégique et sont définis dans le plan de travail du Comité régional Europe. Ils ne se suffisent pas à eux-mêmes et fonctionnent plutôt de manière interdépendante, la mise en œuvre efficace de chaque axe stratégique reposant sur des liens et des actions interconnectées. Les axes stratégiques sont complémentaires et leurs actions combinées assurent le succès du Comité régional Europe. Le plan de travail doit fournir des résultats et des produits concrets qui permettent d'évaluer la réalisation des objectifs stratégiques.

Figure 1

### Les axes stratégiques sous-tendant la mission du Comité régional Europe

	Partage des connaissances	Sensibilisation	Direction stratégique
<b>Objectif</b>	<i>Fournir des moyens d'action à la société</i>	<i>Rassembler toutes les informations et réunir tout le monde</i>	<i>Fournir un cadre stratégique et mettre en évidence la valeur ajoutée</i>
<b>Priorité</b>	<i>Hiérarchiser les contributions et établir un plan de travail</i>	<i>Identifier les partenariats et les initiatives pertinents pour tirer parti du travail accompli</i>	<i>Définir les principaux domaines d'activité</i>
<b>Buts</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et exécuter un plan de travail qui met en lien les objectifs mondiaux et les priorités de chaque État Membre</li> <li>Consolider le rôle de l'information géospatiale à l'appui des indicateurs des ODD</li> <li>Appuyer la fourniture d'ensembles de données géospatiales paneuropéens et de produits dérivés en tant que contribution pertinente à l'intégration des données géospatiales et statistiques</li> <li>Promouvoir les normes et les cadres pertinents comme moyens d'action pour les États Membres</li> <li>Mettre à profit l'information géospatiale et améliorer son utilisation au niveau national</li> <li>Tirer avantage des données d'observation de la Terre pour élargir la gamme de produits thématiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encourager l'harmonisation et l'amélioration de la qualité des données géospatiales – les données géospatiales officielles et faisant autorité sont essentielles</li> <li>Contribuer activement aux travaux, promouvoir le Cadre intégré de l'information géospatiale en tant que système d'évaluation et aider les États Membres à l'appliquer</li> <li>Promouvoir la collaboration avec les partenaires et les parties concernés afin de garantir une plus grande participation et de réduire les disparités régionales internes</li> <li>Faire connaître activement les travaux effectués dans le cadre d'initiatives et de manifestations sur des thèmes précis mettant en évidence l'utilité des données géospatiales</li> <li>Faire le lien avec les autres communautés de données en ce qui concerne l'application et l'intégration des données et œuvrer à l'interopérabilité des données</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Appuyer le développement du Comité d'experts à tous les niveaux</li> <li>Promouvoir l'utilisation des données géospatiales et leur intégration aux données statistiques</li> <li>Tirer parti des données géospatiales pour améliorer les processus décisionnels et s'attaquer aux problèmes socioéconomiques et environnementaux critiques</li> <li>Appuyer le renforcement et le développement des capacités en matière d'informations géospatiales et promouvoir la coopération entre les États Membres</li> <li>Créer un environnement propice à l'élaboration d'initiatives visant à promouvoir une gouvernance transparente des données géospatiales en Europe</li> <li>Donner des orientations visant à établir une coopération officielle entre les organismes chargés de l'information géospatiale et des statistiques au sein des États Membres</li> </ul>

TRADUIT DANS LE PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ RÉGIONAL EUROPE

## A. Partage des connaissances

19. Cet axe porte sur l'exécution d'activités pertinentes pour les membres européens et vise à fournir à la société les moyens de recenser et de mettre à profit les avantages offerts par l'intégration des données géospatiales à des données statistiques.

20. Cet axe établit les principaux domaines d'action et d'investissement du Comité régional Europe. Il présente les principales activités devant être exécutées par les groupes de travail et s'appuie sur un plan de travail concret qui donne des résultats tangibles.

21. Dans le cadre de cet axe stratégique, des travaux devraient être menés pour :

- Promouvoir les politiques et cadres pertinents en tant que moyens d'action pour les États Membres, notamment le Cadre intégré de l'information géospatiale, le Cadre statistico-géospatial mondial, le repère de référence géodésique mondial et des initiatives telles que le centre mondial d'excellence géodésique ;
- Consolider le rôle de l'information géospatiale dans la mise en œuvre d'accords internationaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et poursuivre le recensement des méthodes permettant d'utiliser l'information géospatiale à l'appui des indicateurs relatifs aux ODD ;
- Appuyer la fourniture d'ensembles de données géospatiales paneuropéens et de produits dérivés en tant que contribution pertinente à l'intégration des données géospatiales et statistiques ;
- Mettre à profit l'information géospatiale et améliorer son utilisation au niveau national ;
- Tirer avantage des données d'observation de la Terre pour élargir la gamme de produits thématiques.

## B. Sensibilisation

22. Cet axe vise principalement à sensibiliser à l'utilité des données géospatiales en identifiant et en mettant en place des partenariats et des initiatives pertinentes qui contribuent à la mission du Comité régional Europe.

23. Il est indispensable de faire connaître le programme du Comité régional Europe pour accroître la participation à son plan de travail et garantir l'adoption la plus large possible des produits du plan de travail. Pour ce faire, il faut s'adresser au public régional, instaurer des relations entre les différentes communautés de données et établir des partenariats afin de mettre en évidence la valeur que les informations géospatiales et statistiques peuvent apporter.

24. Dans le cadre de cet axe stratégique, des travaux devraient être menés pour :

- Encourager l'harmonisation et l'amélioration de la qualité des données géospatiales, et promouvoir le rôle des données géospatiales officielles et faisant autorité, notamment en exploitant l'information géospatiale et en l'utilisant mieux au niveau infranational ;
- Promouvoir activement le Cadre intégré de l'information géospatiale en tant que système d'évaluation à l'intention des États Membres, en particulier ceux qui disposent déjà de cadres nationaux ; à ce titre, contribuer également au développement et à l'adoption du Cadre intégré de l'information géospatiale ;
- Faire le lien entre les différentes communautés de données, en présentant les travaux sur l'interopérabilité et l'application des données à l'aide de données issues de différentes sources ;
- Promouvoir la collaboration avec les partenaires et les parties concernés, notamment les universités et le secteur privé, afin de garantir une plus grande participation et de réduire les différences régionales internes ;

- Aider les États Membres à développer leurs capacités et à renforcer celles qui leur permettent d'évaluer et d'apprécier la pertinence du Cadre intégré de l'information géospatiale.

### C. Direction stratégique

25. L'axe relatif à la direction stratégique se concentre sur la façon dont le Comité régional Europe continue d'être une instance active et pertinente dans la région Europe. Plusieurs organisations et initiatives tant à l'intérieur des régions que d'une région à l'autre gèrent des informations géospatiales. Cet axe est donc essentiel pour mettre en évidence et accroître la valeur ajoutée du Comité régional Europe, tout en évitant les doubles emplois.

26. Parallèlement aux statuts, cet axe fixe et définit l'orientation stratégique du Comité régional Europe et sert de guide à l'établissement des principaux domaines d'activité énoncés dans le plan de travail.

27. La direction stratégique pousse le Comité régional Europe à défendre et à promouvoir les activités régionales dans les domaines existants ainsi que dans les domaines nouveaux où les informations géospatiales et statistiques ne sont traditionnellement pas prises en compte.

28. Dans le cadre de cet axe stratégique, des travaux devraient être menés pour :

- Appuyer l'établissement du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en tant qu'entité indépendante, fonctionnelle et financièrement stable du système des Nations Unies ;
- Promouvoir l'utilité des données géospatiales et leur intégration aux données statistiques ; favoriser la collaboration entre les statisticiens et les spécialistes de l'information géospatiale et travailler avec les partenaires et les parties prenantes actuels et futurs ;
- Promouvoir le renforcement et le développement des capacités en matière d'informations géospatiales de sorte que davantage de communautés utilisent ce type d'informations et en tirent profit ; appuyer la coopération entre les États Membres en cherchant à promouvoir l'échange de données d'expérience et une plus large participation des organismes et des communautés qui s'occupent d'informations géospatiales ;
- Tirer parti des données géospatiales pour améliorer les processus décisionnels et s'attaquer aux problèmes socioéconomiques et environnementaux critiques ;
- Contribuer aux échanges entre les États Membres afin de mettre en place une coopération officielle et fournir des orientations aux organismes chargés de l'information géospatiale et des statistiques ;
- Créer un environnement permettant de promouvoir un modèle de gouvernance à plusieurs niveaux plus transparent en ce qui concerne la façon dont les données géospatiales devraient être produites et gérées dans le contexte européen.